



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2024/30

OBJET : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois de Juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 28 Juin 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - André RUCHOT - Véronique MORTKA - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Aïcha BOULOUIZ-LEMBA

Etaient absents :

Monsieur Jean-Marie DERUELLE qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Monsieur Vincent VANDEN TORREN qui a donné procuration à Madame Pauline DETOURNAY
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE
Monsieur Sébastien HOGUET qui a donné procuration à Monsieur Alexis LEGRAND

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles D 521-10 à D 521-13 du code de l'Education,
- Vu le décret n° 2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
- Considérant les avis unanimes des conseils d'écoles quant au maintien de l'organisation du temps scolaire,
- Considérant qu'il y a lieu de renouveler la demande de dérogation au cadre réglementaire de l'organisation du temps scolaire,
- Considérant l'avis unanime des différents conseils d'écoles de la reconduction pour l'année 2024 de l'organisation scolaire ci-dessous :
 - Une semaine de 4 jours soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - Les heures de classes restent inchangées (8h30-11h30 et 13h30-16h30)
 - Une pause méridienne de 11h30 à 13h30

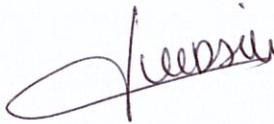
Après avis favorable de la commission « Enfance-Jeunesse-Education » qui s'est réunie le 12 Juin 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **27** voix :

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20240710-DELIB-2024-30-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

- 1) Prend acte de cette nouvelle reconduction d'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée de Septembre 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance
Madame Valérie INVERVIN



Date de publication : 10 JUIL. 2024

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le 10 JUIL. 2024
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

